



Compte Rendu de la réunion du Conseil Municipal d'AURONS Séance du 10 juillet 2020

Le 10 juillet deux mille vingt à dix heures, les membres du Conseil Municipal d'AURONS se sont réunis en mairie, sur convocation qui leur a été adressée le 2 juillet 2020, conformément à l'article L 2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales par Monsieur André BERTERO, Maire d'AURONS.

Étaient présents : MMmes Mélanie GALVEZ - Karine BOUVET - Natacha GRISONI - Sophie KERNEN - Véronique LEFUR – Virginie BOCCA & MM. Stéphan LUCIBELLO – Christian DENANS – Olivier BEDUS - Thierry MOPIN – Alain BROUSSE - André BERTERO.

Étaient Absents excusés :

- M. Jean de PALEVILLE qui donne pouvoir à M. Thierry MOPIN
- M. Alain GRANDGIRARD qui donne pouvoir à M. Stephan LUCIBELLO
- Mme Régine FARLIN VENDITTI qui donne pouvoir à Mme Mélanie GALVEZ.

Madame Natacha GRISONI, après avoir procédé à l'appel de tous les membres du Conseil Municipal, est désignée comme secrétaire de séance (cf. article L 2121-15 du CGCT).

Ces formalités remplies, sous la présidence de Monsieur le Maire, la séance est ouverte à 18 heures.

* * *

- 1) **Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 24 juin 2020**, dont copie a été adressée à chaque conseiller ; celui-ci est adopté à l'unanimité des membres du conseil présents et représentés, sans aucune observation.
- 2) **Désignation de délégués titulaires et suppléants en vue des élections sénatoriales du 27 septembre 2020 ;**

Monsieur le Maire explique que les conseillers municipaux doivent désigner leurs délégués et suppléants ce jour, en vue de l'élection des sénateurs prévue le 27 septembre 2020.

A cet effet, un procès-verbal de désignation de ces délégués et suppléants doit être rédigé et signé avant d'être adressé immédiatement après proclamation des résultats en Préfecture de Marseille.

Les conseils municipaux des communes de moins de 1 000 habitants, doivent élire séparément, parmi leurs membres, leurs délégués titulaires et leurs délégués suppléants selon le nombre et le mode de scrutin indiqués comme suit, pour la commune d'AURONS :

- Population municipale authentifiée au 1^{er} janvier 2020 : 551
- Nombre de conseillers municipaux : 15
- Nombre de délégués titulaires élus : 3
- Nombre de délégués suppléants : 3

Après avoir procédé aux différents votes, les délégués titulaires et suppléants élus au premier tour sont désignés comme suit :

- Délégués titulaires :

- . M. André BERTERO
- . M. Alain GRANDGIRARD
- . Mme Mélanie GALVEZ

- Délégués suppléants :

- . M. Christian DENANS
- . M. Alain BROUSSE
- . Mme Karine BOUVET POULARD

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, approuve l'élection des délégués titulaires et suppléants en vue des élections sénatoriales du 27 septembre 2020.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 11 heures.

La secrétaire de séance
Natacha GRISONI

Le Maire
André BERTERO

